

PRIME DE 750 € ET REFERENDUM CFE-CGC

CE QU'IL FAUT RETENIR !

Rappel du contexte :

Comme vous le savez, deux visions syndicales se sont opposées lors des négociations sur l'accord-cadre.

Le bloc majoritaire UNSA/CFDT a signé cet accord qui s'applique maintenant pour 3 ans.

La CFE-CGC n'a pas signé cet accord considérant qu'il était médiocre sur le volet des rémunérations et que la suppression du dispositif de CAA était incompréhensible. De plus, nous avons considéré que le déséquilibre entre les sommes mises sur la table pour le dispositif de RCC (15 Millions € pour 85 dossiers de collègues qui quittent la CDC) et celles allouées aux augmentations 2022 (1,5 Million € pour 6000 collègues qui restent) n'était pas acceptable.

1^{ère} incohérence selon la CFE-CGC (tout le monde n'est pas obligé d'être en phase, c'est la richesse de la démocratie syndicale) :

Alors que les signataires nous expliquaient en début d'année la grande victoire syndicale qu'ils avaient obtenu sur cet accord-cadre, ils rejoignaient peu après la **CFE-CGC**, la CGT et le SNUP pour réclamer du pouvoir d'achat. On peut donc légitimement en déduire que le volet rémunérations de l'accord cadre est insuffisant ?

La prime de 750 € :

Pour faire suite aux revendications de l'ensemble des organisations syndicales concernant le pouvoir d'achat, **la Direction a pris une décision unilatérale** d'un complément de 750 € d'intéressement.

La **CFE-CGC** a fait les constats suivants :

- L'inflation sur un an est à 4,5 % et est annoncée à 5,7 % pour fin 2022
- Les résultats de la CDC sont à + 4,6 Md €
- L'accord cadre fixe des enveloppes d'augmentations pour les prochaines années qui ne couvriront pas l'inflation (alors on ne vous parle même pas des déroulements de carrières ...)
- Pour l'immense majorité des collègues, une prime de 750 € ne couvre pas cette hausse des prix de 4,5%
- L'inflation se cumule, d'année en année, et ces 750 € seront versés uniquement en 2022

Illustrations : **Que représente une inflation annuelle de 4,5% par rapport à votre rémunération ?**

- 20 000 € : 900 €
- 30 000 € : 1350 €
- 40 000 € : 1800 €
- 50 000 € : 2250 €

Lors du CUEP du 31 mars, la **CFE-CGC** a proposé « **un rejet majoritaire de l'accord RCC et une utilisation du budget de 15 M€ pour distribuer, non pas 750 €, mais 2250 € de complément de rémunération salariale pour chacun** ».

Vous ne serez pas surpris de savoir que cette proposition n'a pas retenu l'attention du bloc majoritaire UNSA/CFDT, et qu'ils ont signé l'accord RCC.

Pourquoi la **CFE-CGC** n'a pas signé l'accord RCC de 2022 ?

- Tout d'abord parce que le volet rémunération du nouvel accord cadre est médiocre
- Et que, dans le même temps, l'accord RCC prévoit 15 M€ pour 85 dossiers (contre 1,5 M€ pour les augmentations de 6000 collègues)
- Ensuite, parce que ce nouvel accord RCC n'intègre plus le dispositif CAA qui disparaît purement et simplement !

Rassurez-vous, la boussole **CFE-CGC** est correctement calibrée, et nous continuerons à défendre VOS intérêts.



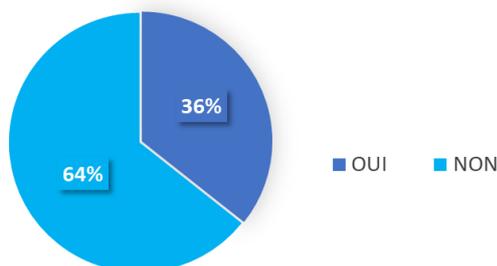
Nous avons également porté l'idée que l'ensemble des organisations syndicales représentatives se mobilisent pour exiger des négociations sur un avenant à l'accord-cadre sur le thème des rémunérations et ne pas se « contenter » de ce premier geste d'ouverture.

Dans le même temps, nous avons souhaité recueillir votre sentiment sur ce sujet sensible et important par le biais d'un **REFERENDUM** en vous soumettant cette question :

« *Souhaitez-vous que les organisations signent cet accord de prime ?* »

- **OUI**
- **NON** (« *je souhaite que les OS se battent pour obtenir une réouverture des négociations sur les rémunérations* »)

Faut-il signer l'accord pour les 750 € ?



Vous avez été très nombreux à nous répondre, et à **une majorité de 64 % vous avez manifesté votre souhait de maintenir une revendication forte sur les rémunérations et ne pas se « contenter » de ce premier geste de 750 €.**

La conclusion :

Les organisations syndicales ont été consultées lors du CUEP du 22 avril 2022.

VOTES		UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
	Pour	6		4			10
	Abstention		1		3	1	5
	Contre						

La prime de 750 € a donc été adoptée à la majorité UNSA/CFDT.

La CFE-CGC se conforme à VOTRE souhait majoritairement exprimé lors du référendum et demande en séance une réouverture des négociations sur les rémunérations. La CFE-CGC ne signera pas cet accord.

2^{ème} incohérence selon la CFE-CGC (tout le monde n'est pas obligé d'être en phase, c'est la richesse de la démocratie syndicale) :

Alors que les signataires nous expliquent la grande victoire syndicale obtenue avec cette prime de 750 €, ils rejoignent néanmoins en séance la **CFE-CGC** pour demander une réouverture de négociations sur les rémunérations. N'aurait-il pas été plus judicieux de faire front collectivement au moment des négociations du volet rémunérations de l'accord-cadre ?

La CFE-CGC pense effectivement qu'il aurait fallu maintenir des revendications plus exigeantes en matière de rémunérations, mais nous ne pouvons que nous féliciter de faire avancer le combat syndical, puisqu'en quelques mois à peine, il semble que toutes les organisations syndicales soient désormais alignées pour considérer que le volet rémunérations de l'accord-cadre est médiocre et qu'il faut négocier sur ce thème malgré la seconde grande victoire syndicale supposée d'une prime de 750€.

Pour conclure, sachez que **vos participation au référendum CFE-CGC n'a pas été vaine**, car vos votes majoritaires pour ne pas se contenter d'une prime de 750 € ont interpellé la Direction et nous allons poursuivre nos actions pour une réouverture de négociations sur les rémunérations.

ON PEUT ETRE REFORMISTE ET COMBATIF, CE N'EST PAS INCOMPATIBLE !

VOUS POUVEZ COMPTER SUR LA CFE-CGC POUR DEFENDRE VOS DROITS.